

FORMATION AU PERMIS MOTO A1 ET A2

FORFAIT A 820€

ÉVALUATION DE DÉPART 50€ (HORS FORFAIT)

INCLUS DANS LE FORFAIT

1 FRAIS DE GESTION DE FORMATION

(Enregistrement ANTS, suivi de dossier, facturation, inscription au code, inscription en conduite)

PARTIE THÉORIQUE

1 LIVRE DE CODE ETM

1 CODE EN LIGNE ETM

1 FRAIS D'ACCOMPAGNEMENT ETM

PARTIE PRATIQUE

1 KIT PÉDAGOGIQUE

(Livret d'apprentissage et fiche de suivie)

8 HEURES DE PLATEAU (sur piste privée)

12 HEURES DE CIRCULATION (sur voies ouvertes)

1 FRAIS D'ACCOMPAGNEMENT PLATEAU

1 FRAIS D'ACCOMPAGNEMENT CIRCULATION

RÈGLEMENT EN 3 FOIS, en accord avec la direction

L'auto école vous propose d'établir, à l'inscription, 3 chèques qui seront encaissés sur 3 mois consécutif. Les prestations supplémentaires, au-delà du forfait, seront à régler à l'avance.

Tous nos prix sont au tarif unitaire TTC- Ils sont disponibles en agence sur simple demande

SARL ECPR - 16 RUE VICTOR HUGO - 35600 REDON - 02.99.71.26.04 - contact@ecpr.bzh - AGREMENT : E1903500150

TARIFS VALABLES JUSQU'AU 30/06/2026



The logo for ECPR, featuring the lowercase letters 'ecpr' in a stylized, rounded, black font.

DOCUMENTS

À FOURNIR

ÂGE	14 ans (AM)	15 ans (AAC-AM)	16 ans (B-AAC-AM-A1)	17 ans (B-AAC-AM-A1)	18 - 21 ans (B-AAC/CS-AM-A-BE-B96)	21-25 ans (B-AAC/CS-AM-A-BE-B96)	25 ans + (B-AAC/CS-AM-A-BE-B96)
DOCUMENTS							
1 photo d'identité numérique agréée ANTS	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Photocopie carte d'identité recto/verso	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
ASSR 1	✓	✓	✗	✗	✗	✗	✗
ASSR 2	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Photocopie de la jdc/japd	✗	✗	✗	✓	✓	✓	✓
Attestation de recensement	✗	✗	✓	✓	✓	✓	✓
Photocopie du permis de conduire (si déjà obtenu)	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Justificatif de domicile moins de 3 mois	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Carte d'identité hébergeant (si élève hébergé par un tiers) + attestation d'hébergement	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

✓ Documents à fournir – Points importants

- **Carte d'identité** : les 4 bords doivent être visibles sur la copie (recto et verso sur la même page).
- ASSR, Recensement ou JDC : signature obligatoire.
- **Hébergement** : Le justificatif de domicile, la pièce d'identité de l'hébergeant et l'attestation d'hébergement doivent **porter les mêmes nom et prénom**. **Si 2 noms sur le justificatif**, les 2 identités doivent apparaître sur l'attestation + 2 pièces d'identité à fournir.
- **Photo d'identité** : différente de celle de la carte si celle-ci date de plus de 5 mois à la date d'inscription/formation.
- **Consignes photo** : sans lunettes, sans sourire, oreilles dégagées.

✗ : documents non nécessaires en fonction de l'âge ou de la formation